

## CONVENTION DE BLOPAGE DE COMPTES COURANTS D'ASSOCIES

(modèle)

### Exposé :

1) M., Mme, Mlle, la société\* .....

Sis(e) : .....

2) M., Mme, Mlle, la société\* .....

Sis(e) : .....

3) M., Mme, Mlle, la société\* .....

Sis(e) : .....

**dénommé(e)s l'(les) associé(s)**

De l'entreprise : .....

Forme juridique : ..... Capital : ..... Immatriculation n°.....  
(ou licence/habilitation/autorisation)

Sise : .....

M., Mme, Mlle, la société\* ..... est titulaire d'un compte courant de ..... €

M., Mme, Mlle, la société\* ..... est titulaire d'un compte courant de ..... €

M., Mme, Mlle, la société\* ..... est titulaire d'un compte courant de ..... €

### Convention :

#### ARTICLE 1

A la demande de l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (APST), l'(les) associé(s) convient(nent) de bloquer, jusqu'à reconstitution du fonds de roulement net de l'entreprise, sans percevoir intérêt, ses (leurs) comptes courants à hauteur de :

M., Mme, Mlle, la société\* ..... €

M., Mme, Mlle, la société\* ..... €

M., Mme, Mlle, la société\* ..... €

#### ARTICLE 2

La modification ou la résiliation de cette convention est subordonnée à l'accord de l'APST, y compris pour une incorporation, partielle ou totale, du (des) comptes(s) courant(s) au capital.

#### ARTICLE 3

La reconstitution du fonds de roulement sera constatée par l'APST dans les comptes fiscaux.

#### ARTICLE 4

L'(les) associé(s) a (ont) connaissance que la violation de cette convention constituerait une aggravation des risques encourus par l'APST, de nature à entraîner la radiation de l'entreprise de l'Association.

Fait à ..... Le ..... En.....exemplaires, dont un pour l'APST

Signature(s)

\* rayer la mention inutile